

n° 1184

18.3.74

L'éventail des revenus

J'ai indiqué, dans un récent éditorial (n° 1177), que, selon les statistiques de l'Onu, le rapport entre le revenu des 10 % les plus pauvres et des 10 % les plus riches serait, en France, de 1 à 76. Ecart non seulement considérable, mais sensiblement supérieur à celui observé dans les autres pays développés.

Je précisais que les comparaisons internationales doivent être maniées avec précaution, mais qu'il s'agissait d'une indication.

M. Gaston Banderier, chef adjoint de la division Revenus à l'Insee, vient de diffuser une « Note sur la dispersion des revenus en France » qu'il me fait parvenir, et où il donne les raisons pour lesquelles :

- les données internationales ne sont pas comparables, la définition du revenu n'étant pas la même ;
- le calcul de l'Onu pour la France est méthodologiquement imparfait.

Selon l'Insee, un meilleur calcul

donne un rapport de 52,6 pour l'année 1962, où les statistiques de l'Onu ont été établies.

D'autre part, l'éventail se serait resserré de telle sorte, entre 1962 et 1970, que ledit rapport serait aujourd'hui de 28,5. Ce qui est, en tout cas, une sérieuse indication.

Mais il faut préciser qu'il s'agit là d'études basées sur les revenus fiscaux, et non sur les revenus réels, ce qui suppose, d'une part, que les prestations non imposables ne sont pas incluses, d'autre part, une sous-évaluation des revenus non salariaux.

Il reste à espérer que les armées d'experts penchés sur ces problèmes parviendront, un jour, à fonder les comparaisons internationales sur la même définition du revenu, ce qui, dans les pays industriels, ne doit pas être une tâche surhumaine. Et que la transparence des revenus permettra une évaluation rigoureusement correcte de leur dispersion. F. G. ■